

LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille



L'AGENDA

A partir du samedi 3 octobre : Réouverture de la bibliothèque le samedi matin. Voir au verso

Dimanche 11 octobre : (A confirmer) Animation musicale et marché d'ailleurs organisé par VIAMI. Place du Fournil de 10H00 à 15H00

Lundi 12 octobre : Cérémonie de commémoration en hommage aux victimes de l'accident de train de 2011.

Mardi 13 octobre : Conseil communautaire à 19h00. Montreuil sur Ille, salle des fêtes. Ouvert au public.

Mercredi 14 octobre : Conseil municipal à 20h00. Salle Jacques-Jérôme Fontaine. Ouvert au public.

Du 19 au 23 Octobre : Stage de cirque pour enfants et adultes par l'association Korason. Inscriptions : 06 20 82 42 83

Samedi 31 octobre : Réunion du conseil municipal des jeunes de 14h00 à 16h00 en mairie. Ouvert aux jeunes de 12 à 16 ans.

L'IMAGE DU MOIS

Des travaux de point à temps (émulsion + gravillons) ont été réalisés par l'entreprise SERENDIP sur les routes de la Haute Touche, Bourienne, La Babelais, Le Tertre d'Ille et de Heuzé. Cela représente 5.5km de voirie, 10 Tonnes d'émulsions et 35 Tonnes de cailloux utilisées au préalable par nos services techniques pour le reprofilage des chaussées. Le coût global de l'opération d'environ 11 500 €.

PROJETS ET CONCRÉTISATIONS !



Depuis plusieurs semaines, la circulation de la Covid-19 s'intensifie sur la Région et plus particulièrement sur notre département qui a été placé en zone d'alerte renforcée. Dans cette situation, il est plus que jamais important de respecter les recommandations sanitaires. En complément du respect des gestes barrières, L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous invite à réduire nos interactions sociales en évitant toutes réunions privées de plus de 10 personnes dans le cercle amical ou familial.

Mais la situation actuelle n'empêche pas l'action municipale de se poursuivre et de concrétiser plusieurs projets.

Tout d'abord, des travaux **d'extension de l'éclairage public** auront lieu cette première semaine d'octobre, rue du Fournil, le long du lotissement du Clos de La Fontaine. Pour un montant de 22 021.80€ TTC, il était nécessaire de sécuriser le cheminement piétons, la circulation des cycles et des véhicules. Dans un souci d'économie d'énergie, nous poursuivrons la rénovation de l'éclairage public existant, tout au long du mandat.

Quant au programme de **réfection de la voirie communale** initié lors du précédent mandat, il se poursuivra. Il s'appuiera sur un inventaire précis de l'état des routes, afin de nous permettre de planifier et budgéter ces travaux pour les six prochaines années.

Ensuite, vous l'avez peut-être remarqué, trois appareils ont fait leur apparition sur nos routes communales. Il s'agit de compteurs-analyseurs du trafic routier. Pour compléter ce dispositif, quatre appareils de mesures acoustiques (sonomètres) ont été installés chez quelques habitants que nous remercions très chaleureusement. Le but étant d'évaluer l'état sonore actuel et de réaliser une étude d'impact de l'acoustique et des flux routiers dans le cadre du projet de la **ZAC de «La Croisée des Chemins»**, demandée par l'autorité environnementale. Du fait de cette nouvelle étude, la première phase de travaux prévue dans le Clos du Bourg devrait pouvoir débuter l'année prochaine.

En parallèle, La loi «NOTRe» prévoit le transfert de la compétence de l'assainissement collectif vers les communautés de communes avec une date butoir (2026). Pour nous permettre d'accueillir la totalité des nouveaux logements prévus dans le projet de la ZAC, nous devons réaliser un diagnostic du fonctionnement de la **station d'épuration et de son réseau**. Cette étude, dont l'appel d'offre vient d'être lancé, nous orientera sur les choix de notre futur assainissement collectif : extension ou création d'un nouvel équipement. Nous devons porter financièrement ces travaux d'amélioration jusqu'au transfert de cette compétence.

Nous ne manquerons pas de revenir plus en détail sur ces sujets via le bulletin d'information, le site internet ou des réunions d'informations.

Enfin, les commerces sont des acteurs essentiels de notre quotidien. Le bar **«La Tête d'Affiche»** en est un parmi les autres. Monique BUAN arrête son activité de commerçante, nous lui souhaitons une agréable retraite. Dès le 1^{er} Octobre, Bernadette Lecerf reprend l'activité de ce commerce, lieu d'échanges de notre centre bourg. Nous lui souhaitons une belle réussite.

Prenez soin de vous, à très bientôt.

Noël BOURNONVILLE, maire

LA TÊTE D’AFFICHE : CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



Amatrice de lieu convivial et de rencontres en tous genres, je souhaite que « La Tête d’Affiche » soit et reste un lieu plein d’échanges divers. Pour ce faire j’ai en projet des soirées à thème, quelques soirées musicales, et toutes les idées qui me seront proposées seront les bienvenues.

Je souhaite que ce lieu vive avec et pour vous. Bonne humeur et convivialité n’attendent que vous.

Bernadette LECERF

INFORMATIONS DIVERSES

VENTE DE BOIS-BÛCHE. Dans le cadre du programme de valorisation du bois de bocage de son territoire, la Communauté de communes Val d’Ille-Aubigné produit depuis quelques années du bois bûche d’origine locale. Une première vente de déstockage (65€ le stère) à destination des particuliers du territoire est organisée le Mardi 6 octobre de 13h30 à 16h30 et le Jeudi 8 octobre de 8h30 à 11h30 sur la plateforme biomasse d’Andouillé-Neuville, sur la ZA de l’Ecoparc. Informations et commande : <https://www.valdille-aubigne.fr/actualites/actualite/destockage-de-bois-buche/>

APICULTURE. Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre pour la campagne écoulée. Cette déclaration peut se faire en ligne : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE. Service gratuit et préalable obligatoire pour les litiges de moins de 5000€. Votre litige concerne :

- Une relation entre bailleurs et locataire
- Des problèmes de copropriété
- Un litige de la consommation
- Un litige entre personnes / entre commerçants
- Des troubles du voisinage

A St Aubin d’Aubigné, à la Communauté de communes, 1 place des Halles, le 1er lundi du mois. De 14h00 à 17h30. Prenez rendez-vous au 02-99-55-69-80.

SMICTOM VALCOBREIZH

DÉCHETTERIE DE SAINT-AUBIN-D’AUBIGNÉ. Après plusieurs mois de travaux de modernisation, la déchetterie de Liffré a rouvert ses portes le samedi 12 septembre. A cette date, le site Saint-Aubin d’Aubigné a retrouvé ses horaires habituels :

- Lundi : 14h00 – 18h00
- Mardi : Fermé
- Mercredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 (17h00 l’hiver*)
- Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 (17h00 l’hiver*)
- Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 (17h00 l’hiver*)
- Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00 (17h00 l’hiver*)

*Les horaires d’hiver s’appliquent du 1er novembre au 31 mars

VENTE DE COMPOSTEURS. Le SMICTOM propose des ventes de composteurs destinées aux habitants du territoire. Vous avez la possibilité de choisir le modèle qui vous convient : le composteur 400 L (22 €) ou le composteur 600 L (30 €).

- **Vignoc :** Mardi 6 Octobre - Salle Polyvalente Emile-Lemétayer 16h30 à 19h30
- **Melesse :** Samedi 24 Octobre à la déchetterie de 9h30 à 12h00
- **Saint-Aubin D’aubigné :** Samedi 31 Octobre à la déchetterie 9h30 à 12h00

Vous devez préalablement réserver votre composteur sur le site internet <https://www.smictom-ille-rance.fr/> - Renseignements : 02 30 71 00 43.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque reprend ses horaires du samedi dès le mois d’octobre. Pensez à rapporter vos emprunts en retard, d’autres lecteurs les attendent. Les livres doivent rester « en quarantaine » pendant 3 jours, et resteront donc sur votre carte pendant ce temps.

Côté pratique :

- L’entrée se fait par le portail de l’école, la sortie par la porte d’entrée de la bibliothèque.
- Dépôt de vos retours dans les cartons à disposition.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Horaires provisoires (dès le 1er octobre)

- Mercredi : 10h30-12h30 / 14h30-18h
- Vendredi : 15h30-17h30
- Samedi : 10h30-12h30

Contacts :

- Téléphone : 02.99.55.66.40
- Mail : bibli@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00

Le samedi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 02.99.55.23.53

Mail : mairie@smdsi.fr

Site internet : <http://saint-medard-sur-ille.fr/>

PUBLIEZ SUR LA FEUILLE

Vous souhaitez publier votre article ou annoncer votre événement local sur la prochaine Feuille ? Adressez-nous l’information en mairie avant le 23 octobre 2020 ou envoyez-nous un mail à :

lafeuille@smdsi.fr

Conception : Gildas BOUREL - adjoint au maire délégué à la communication - Responsable de la publication: Noël BOURNONVILLE Impression : Mairie de Saint-Médard-sur-Ille. Imprimé sur du papier 100% recyclé